

Association CRÉE
Z.I. Trési 3
1028 Préverenges
www.associationcree.net

Préverenges, le 18 mai 2021

Aux médecins cantonaux de
Fribourg, Neuchâtel, Valais,
Jura, Vaud, Berne, Genève
Et à l'association des médecins
cantonaux (AMCS)

Madame, Monsieur le Médecin cantonal,

L'Association CRÉE (Collectif Romand Educateurs Enseignants) a été fondée il y a quelques semaines.

Ses membres œuvrent et se préoccupent des droits et de la santé des professionnels et des enfants.

A ce propos nous désirons vous interpeler sur plusieurs de vos décisions :

- Test PCR : en plus de ne pas être fiables, ces tests représentent une claire atteinte à l'intégrité physique des personnes testées.

a) comment expliquez-vous que ces tests soient utilisés pour faire un diagnostic alors que, selon les paroles-mêmes de son inventeur, ils ne sont prévus que dans un contexte de recherches (et que le test PCR a été abusivement utilisé)?

b) le nombre de cycles appliqués pour détecter la moindre trace d'un virus quelconque est très élevé. Le nombre de « cas » qui en ressortent logiquement ne signifient absolument pas « personnes malades » ou « porteurs susceptibles de transmettre une maladie ». Comment expliquez-vous cette stratégie de médecine publique ?

- Que répond la Santé publique aux constatations d'«épidémies de cas» ? A l'absence de contaminations ? A l'absence de danger véritable ? Aux constatations d'absence de surmortalité ? Au nombre de morts Covid « gonflé » par des morts « non Covid » ?

- En présence de tous les virus avec lesquels l'être humain vit en bonne harmonie, et sachant qu'il n'y a aucune surmortalité, pourquoi CE virus a-t-il autant agité les autorités sanitaires ?

Que répond la Santé publique aux aveux de certains gouvernements (anglais notamment) selon lesquels les populations ont été alarmées à tort, alors que la réalité sanitaire n'a jamais été réellement alarmante ?

- L'origine du virus et le début de la pandémie semblent plus qu'étranges, et cela a déjà été dénoncé par le professeur Montagnier en mars 2020. Que répond la Santé publique à cela ?

- Comment la Santé publique explique-t-elle que les remèdes connus et efficaces, et les traitements précoces ont été interdits, et les médecins empêchés de prescrire ?

- Comment se fait-il que des personnes bien portantes soient soumises à un protocole destiné à la base à des personnes malades (asymptomatiques : pas de transmission, selon une étude chinoise (parmi d'autres)) ?

- Autres tests et actes médicaux : pourquoi l'information transmise aux parents n'est-elle pas plus précise ? Comment les autorités sanitaires peuvent-elles justifier des actes médicaux sur les enfants à l'école alors qu'aucune urgence ne les explique ?
- Comment la Santé publique explique-t-elle que des actes médicaux (par exemple concernant le contrôle du port du masque, ou recommandation de tests en cas de symptômes) soient demandés au personnel éducatif ?
- Comment la violence (contraire à la mission générale de l'école) vécue par les enfants, les éducateurs et les enseignants et ses impacts va-t-elle être prise en charge par la Santé publique (violence liée aux masques, à la distanciation sociale, à la peur et la méfiance permanente, aux quarantaines et à l'isolement (comparés souvent à une véritable séquestration), dégradation du climat scolaire, risque de décrochage et d'échec ...) ?
- Canal de communication : les informations complètes devraient parvenir par courrier au domicile des personnes concernées (élèves, parents, enseignants ou éducateurs). Pourquoi ce canal n'est-il pas privilégié ?
- Port du masque, d'abord pas recommandé, puis obligatoire : plusieurs recherches et toutes les données disponibles, ainsi que les dernières recommandations de l'OMS, déclarent le masque inutile et nocif.
 - a) Comment expliquez-vous que l'office du médecin cantonal continue à vouloir imposer ce port du masque ?
 - b) Pourquoi aucun autre dispositif n'est-il autorisé (pour les enseignants et éducateurs dispensés de port du masque et empêchés de travailler) ?
- Quels sont les éléments concrets qui permettent à la Santé publique d'affirmer que l'on est en présence d'une épidémie ? Quels critères précis permettraient d'abandonner les « gestes barrières » ?
- Les recherches et données prouvent qu'aucune mesure (dite « sanitaire ») appliquée et imposée n'a eu de sens ou d'utilité. Au contraire elles ont eu beaucoup d'impacts négatifs. Comment les autorités sanitaires s'expliquent-elles à ce propos ?
- « Vaccination » à l'école (prévue à court terme selon nos informations) : les parents et les enseignants ont-ils la garantie d'avoir les informations nécessaires et suffisantes sur les « vaccins » prévus ? Quels sont les effets secondaires et les risques ?

Ces « vaccins » n'en sont en fait pas. Ce sont des thérapies géniques expérimentales. Comment fonctionnent-elles ? Contiennent-elles des MRC5 ? Comment justifier leur utilisation, notamment sur les enfants ? Combien de doses seraient-elles envisagées et pourquoi ? La protéine Spike, entre autres composants, semble responsable de graves effets secondaires. Comment fonctionne-t-elle ? Comment expliquer sa présence ?

La dangerosité de ces thérapies géniques est connue : quelles responsabilités les autorités sanitaires sont-elles prêtes à prendre ?

Que répondez-vous au fait que le nombre de morts liées aux vaccins explose depuis le début de la dernière campagne (cf base de données VAERS) ?

- Comment la Santé publique se positionne-t-elle par rapport à la Task Force et l'OFSP qui évoquent une vaccination aux enfants entre 10 et 18 ans laissée au consentement des enfants contre l'avis des parents ?
- Comment la Santé publique peut-elle garantir qu'il n'y aura pas de discrimination entre les professionnels/enfants vaccinés et ceux qui ne le seront pas ?
- Comment la Santé publique explique-t-elle que des pays ou des Etats (cf USA) ont abandonné toutes mesures « sanitaires », sans aucune catastrophe, et que d'autres continuent à les appliquer drastiquement ?

- Que répond la Santé publique aux constats de censure appliquée sans pitié (exercée notamment contre des médecins dont le discours diffère du discours officiel) et aux accusations de volonté des gouvernements de désinformer le public au sujet du Covid ?

Nous attendons avec plaisir vos réponses sourcées, aussi claires, honnêtes et complètes que possibles à nos interpellations.

Nous partons du principe que vous pourrez nous apporter vos explications très facilement, et que nous pourrions en profiter avant le 4 juin 2021.

A défaut nous partirons du principe que vos offices n'ont pas à disposition les arguments susceptibles de contrer nos questionnements.

Si tel est le cas, nous vous demandons d'ores et déjà un/des entretien(s) afin de bénéficier enfin d'échanges ouverts, d'un débat équitable et non arbitraire.

Vu l'importance de la situation, nous diffusons largement nos interrogations (réseaux et politiques), et ferons de même avec vos réponses.

En vous en remerciant vivement de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Médecin cantonal, nos salutations les meilleures.

Association CRÉE

Copies :

- Intercollectif :

Association Le virus des Libertés – Collectif parents – Les Amis de la Constitution – Réseau choix vaccinal – RéinfoSanté suisse International (collectif Santé RéinfoCovid Suisse)

- Syndicats : USS – SER – SSP – LCH – SPV – SVMS+SVMEP+SUD – SefFB – AVPES – AVECO – SPVal+AMES – FMEP – SPG – Union corps enseignant secondaire genevois – SEJ – Saen – SPFF+GMES – Fede

- FMH

- OFSP + Task Force

- PharmaSuisse

- Pédiatrie Suisse (Société Suisse de pédiatrie)

- CDIP

- Parlements des Cantons de Vaud, Jura, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Valais